

L'an deux mille vingt six, le samedi 21 mars, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 17 mars 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 29
Conseiller représenté : 00
Conseiller excusé : 00
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération n°06-2026

Etaient présents : M. MAES, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, Mme RACINE, M. VELU, Mme YGOUF, M. PONCHON, Mme LEMAIRE, M. BELMANT, Mme HARY, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, Mme DAVID, M. ONDICANA, Mme DEGUINE, M. MARQUES, Mme GOUDMAND, M. GALLET, Mme LEJEUNE, M. CARPENTIER, Mme SORIN LAMBERT, M. FARSI, M. BAHRI, M. HUGUET

Elu absent mais représenté : /

Elu absent excusé : /

Elu absent non excusé : /

***Indemnité de fonction au Maire, aux Adjoints et
aux conseillers municipaux délégués***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Vu la population municipale de 7 265 habitants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonction dans la limite des taux maximaux prévus par la loi ;

Compte tenu que la commune est chef-lieu d'arrondissement, les indemnités réellement octroyées seront majorées de 20 % en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 26 voix Pour et 3 abstentions,

- **ATTRIBUE** au Maire une indemnité de fonction fixée à 58.30% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 26 voix Pour et 3 abstentions,

- **ATTRIBUE** au Maire la majoration de 20% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 26 voix Pour et 3 abstentions,

- **ATTRIBUE** aux Adjoints une indemnité de fonction fixée à 17.30% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 26 voix Pour et 3 abstentions,

- **ATTRIBUE** aux conseillers municipaux délégués une indemnité de fonction fixée à 8% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est précisé que le montant total des indemnités versées respecte l'enveloppe indemnitaire globale autorisée, calculée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les indemnités prennent effet à compter du 21 mars 2026.

Considérant la loi de Finances pour 2026, instituant une prime annuelle, d'un montant de 500 euros, attribuée au Maire de toutes les communes au titre des missions exercées au nom de l'Etat ;

Que cette prime est versée par l'Etat à l'ensemble des communes afin d'être reversée au Maire ;

Cette somme sera imputée au budget communal en section de fonctionnement au chapitre 65 - indemnités, et la recette correspondante versée par l'Etat sera inscrite au chapitre 74 - dotations et participations.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 26 voix Pour et 3 abstentions,

- **ACCEPTE** d'encaisser et de reverser la prime régaliennne annuelle au Maire.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,


Monsieur Gautier MAËS

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

NOM Prénom	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %
MAES Gautier	Maire	58.30%
CONTU Bruno	1 ^{er} Adjoint	17.30%
BEAUGRAND Céline	2 ^e Adjoint	17.30%
VELU Sylvain	3 ^e Adjoint	17.30%
RACINE Elodie	4 ^e Adjoint	17.30%
PONCHON Philippe	5 ^e Adjoint	17.30%
YGOUF Cindy	6 ^e Adjoint	17.30%
BELMANT Wilfried	7 ^e Adjoint	17.30%
LEMAIRE Laurence	8 ^e Adjoint	17.30%
HARY Laura	Conseillère Délégée	8%
PEREZ Isaac	Conseiller Délégué	8%
RICHARD Martine	Conseillère Délégée	8%
DREVELLE Michel	Conseiller Délégué	8%
TRICOT Dany	Conseillère Délégée	8%
NOBLESSE Bruno	Conseiller Délégué	8%